



problème de bail... meublé ou pas?

Par **Inou84**, le **23/05/2011** à **12:01**

Bonjour,

Voilà, j'ai signé un bail entre particuliers, mi mars, un bail d'habitation de 3ans. J'en ai parlé à une amie et elle était étonnée que la proprio m'avait laissé lit, armoire, table... car dans ce cas cela devrait être un bail meublé, qui comporte de nombreuses différences, en effet, le préavis n'est que d'un mois contre 3 mois...

Elle me dit donc que mon bail est faux... Au niveau du préavis, je dois respecter lequel, car je veux m'en aller???

Merci de votre réponse.
Bonne journée.

Par **Domil**, le **23/05/2011** à **13:48**

Votre amie a tort.

Le bail meublé ne se présume pas, si ce n'est pas inscrit sur le bail, c'est une location vide. De toute façon, les meubles que vous décrivez ne suffisent pas pour un bail meublé. Est-ce que les meubles sont listés dans le bail, dans un inventaire ou un état des lieux ?

Par **Inou84**, le **23/05/2011** à **13:56**

Ils sont listés dans le bail, il n'y a pas eu d'inventaire.

Par **Domil**, le **23/05/2011** à **14:38**

Donc ils sont loués avec mais pas dans le cadre d'un meublé (il faudrait plus de meubles et la vaisselle).

C'est totalement légal de louer en vide avec quelques meubles (le cas exemplaire est la cuisine équipée ou aménagée). Vous devrez rendre le logement avec tous les meubles dans l'état indiqué dans l'EDL

Par **Inou84**, le **23/05/2011** à **15:13**

ok pas de problème alors!!! merci de votre réponse!